

# Compte rendu de la réunion d'installation du Conseil des parents du 12<sup>e</sup> arr.

\*\*\*\*\*

*Réunion organisée en visioconférence le 12/01/2021*

## Personnes présentes :

- Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement
- Mme Jeanne DALLOT, Adjointe chargée de la petite enfance
- M. Nader GHARBI, Collaborateur en charge de la petite enfance
- M. Alban SCHIRMER, Directeur Général Adjoint chargé des services à la population
- Mme Claire CORDONNIER, Cheffe de pôle familles et petite enfance CASPE 11-12
- Mme Fatima KHERMACHE, Coordinatrice petite enfance de la CASPE 11-12
- Représentant·e·s des parents, membres du Conseil des parents
- Représentant·e·s des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance

## Personne excusée :

- Mme Véronique PRISSE, Médecin PMI sur les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements

## Ordre du jour :

- 1. Présentation du Conseil des parents : objectifs et fonctionnement**
- 2. Élection d'un·e ou de plusieurs Président·e·s du Conseil parmi les représentant·e·s titulaires des parents + suppléant·e·s éventuel·le·s**
- 3. Tour de table - Questions diverses**

## Introduction de Mmes Emmanuelle PIERRE-MARIE et Jeanne DALLOT

Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, nous comptons 2 686 places d'accueil de la petite enfance en structures collectives. Plus de 500 places en crèches ont été créées dans l'arrondissement entre 2014 et 2020 et 5 000 dans toute la capitale. Paris est ainsi aujourd'hui le premier département de France en termes de capacité d'accueil des enfants âgé·e·s de moins de trois ans, avec six enfants sur dix gardé·e·s dans une crèche financée par la Ville de Paris.

C'est une fierté de pouvoir compter sur des dispositifs innovants, notamment :

- une commission d'attribution des places en crèche transparente avec l'anonymisation des dossiers et des critères de sélection objectifs ;
- la réduction de l'utilisation de jouets en plastique avec l'objectif, en 2021, de 75% de jouets en bois, tissu ou carton ;
- une stratégie zéro perturbateur endocrinien avec l'utilisation de textiles en coton bio et le renouvellement des vaisselles jetables supprimant l'usage du plastique ;
- 85% d'alimentation bio dans les crèches dont 100% de lait bio.

Nous allons œuvrer au prolongement de cette dynamique durant cette mandature.

Par ailleurs, nous tenons à exprimer nos remerciements, notre soutien et notre reconnaissance à destination de l'ensemble des personnels d'accueil de la petite enfance ainsi qu'aux responsables d'établissements. En cette période difficile, compte tenu du contexte sanitaire, nous ne les remercierons jamais assez de leur engagement quotidien pour maintenir un accueil de qualité, malgré les sous-effectifs au sein des établissements.

Nous remercions également le Pôle familles et petite enfance de la CASPE 11-12, représenté ce soir par Mme CORDONNIER, ainsi que l'ensemble des coordinatrices, qui assurent un lien essentiel entre les professionnel·le·s et les parents d'enfants accueilli·e·s.

## 1. Présentation du Conseil des parents

*Par les délibérations de 2006 et de 2008, le Conseil de Paris a décidé de mettre en place puis de généraliser les Conseils des Parents dans les arrondissements de la Ville.*

### **Objectifs :**

- Développer la démocratie participative  
→ *Associer les parents à la mise en œuvre à la politique municipale*
- Pratiquer les mêmes conditions d'accueil quel que soit l'établissement  
→ *Partager les bonnes pratiques entre les établissements, identifier et faire remonter à la Mairie d'arrondissement et la CASPE 11-12 les difficultés éventuelles rencontrées*
- Promouvoir l'émergence de projets d'intérêt collectif, susciter et favoriser des liens, des échanges et des solidarités  
→ *Impliquer les parents à propos des dimensions collectives de l'accueil et de la vie quotidienne des enfants, faire émerger des initiatives prises par les parents en lien avec les professionnel·le·s*

### **Fonctionnement :**

- Réunions du Conseil des parents deux à trois fois par an  
→ *Les membres de droit du Conseil des parents sont :*
  - *la Maire d'arrondissement et son adjointe chargée de la petite enfance*
  - *la direction générale des services de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement*
  - *le pôle familles et petite enfance de la CASPE 11-12*
  - *les responsables des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance*
  - *le médecin PMI du territoire*
  - *les parents volontaires*

- Dans chaque crèche, les parents élus recueillent les questions et propositions des parents (à travers des boîtes à idées, réunions, mails) puis les transmettent aux coprésidents.
- L'ordre du jour est alors fixé conjointement entre la Mairie du 12<sup>e</sup>, les coprésidents et le pôle familles et petite enfance de la CASPE 11-12  
 → *L'ordre du jour est construit à partir des sujets que les parents représentants souhaitent aborder. Il est transmis à la Mairie d'arrondissement. Des sujets complémentaires peuvent être ajoutés à l'ordre du jour, à la demande de la Mairie d'arrondissement ou de la CASPE 11-12. L'ordre du jour sera fixé et communiqué 15 jours avant les prochaines réunions.*

**Pour rappel, le Conseil des parents n'a pas vocation à animer...**

- Une réunion sur la gestion d'une crèche particulière
- Une réunion pédagogique
- Une réunion où l'on aborde des questions individuelles

**Et pour plus d'informations...**

- Télécharger le guide 0-16 ans édition 2020 :  
<https://mairie12.paris.fr/pages/le-guide-0-16-ans-edition-2020-10623>
- Consulter l'offre municipale de garde collective :  
<https://mairie12.paris.fr/pages/modes-de-garde-10158>
- Accéder au portail Petite enfance de la Ville de Paris :  
<https://www.paris.fr/enfance>
- Accéder au téléservice facil'familles pour effectuer des démarches en ligne :  
<https://www.paris.fr/pages/facil-familles-6655>

**2. Élection d'un·e ou de plusieurs Président·e·s + suppléant·e·s éventuel·le·s**

S'agissant de la réunion d'installation du Conseil des parents, les représentant·e·s titulaires des parents sont appelé·e·s à désigner un·e président·e du Conseil ou plusieurs coprésident·e·s, ainsi que d'éventuel·le·s suppléant·e·s, qui assureront la coordination du Conseil et la fluidité de ses échanges avec l'équipe municipale ainsi que la CASPE 11-12.

Il est d'usage de ne pas excéder trois coprésident·e·s et trois suppléant·e·s.

*Pour rappel, les élections 2019-2020 des Conseils des parents se déroulant habituellement à l'automne avaient été reportées en raison des élections municipales de mars 2020 (réserve électorale). Les représentant·e-s de parents, élu·e-s à l'automne 2018 et fréquentant encore la crèche, avaient vu leur mandat étendu jusqu'à l'été 2020.*

*En raison de la crise sanitaire actuelle, les modalités de désignation des représentant·e-s des parents ont été modifiées cette année.*

*Suite à l'appel au volontariat pour l'année 2020-2021, dans tout Paris, plus de 400 représentant·e-s de parents issu·e-s de différents types d'établissements (crèches collectives, haltes garderies, multi-accueils) se sont porté·e-s volontaires.*

*Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, cette année, le Conseil des parents est composé de 38 représentant·e-s de parents.*

Après des échanges entre les parents, neuf membres parmi ces derniers ont proposé leur candidature à la présidence du Conseil et ont présenté leurs motivations. Les parents se sont alors concertés afin de retenir trois coprésident·e-s et trois suppléant·e-s, de façon à permettre une représentation de différents établissements et différents modes d'accueil.

### **Les coprésident·e-s titulaires pour 2020-2021 sont :**

- Madame Camille ENSHAIAN (crèche collective Cotte)
- Madame Emma FLORENS (crèche familiale Picpus)
- Madame Axelle MCHICH (multi-accueil Lamblardie)

### **Les suppléant·e-s pour 2020-2021 sont :**

- Madame Sarah HAZAN (multi-accueil Pierre Bourdan)
- Madame Audrey HENRY (crèche collective Marie-Laurencin)
- Madame Elisabeth SAUCLES (crèche collective Eugénie Eboué)

Les coprésidents·e-s et suppléant·e-s peuvent être contactés par e-mail à l'adresse suivante : [parentscreches.paris12.2021@gmail.com](mailto:parentscreches.paris12.2021@gmail.com)

### **3. Tour de table - Questions diverses**

#### **Questions posées en amont de la réunion :**

- « Qu'en est-il de l'arrivée de masques transparents commandés par la Ville ? Je m'inquiète en effet des conséquences du port du masque sur l'apprentissage de la parole pour nos enfants. »

➤ Le déploiement de ces masques dits inclusifs est en cours auprès des professionnel·le-s de la petite enfance, depuis fin décembre. Le stock disponible actuellement est limité et ne permet donc pas une utilisation à temps plein. Les professionnel·le-s qui en disposent les utilisent donc sur certains temps d'accueil spécifiques où les interactions avec les enfants sont importantes.

- « *Je souhaiterais aborder la question des sur-chaussures, dont la crèche de mes enfants ne bénéficie pas (notamment dans ce contexte de crise sanitaire).* »
- Les responsables d'établissement sont libres d'imposer ou non l'utilisation des sur-chaussures. Mme KHERMACHE a rappelé, par ailleurs, que les études indiquent que le port ou non des sur-chaussures n'a pas d'impact sanitaire significatif.

### **Questions posées pendant la réunion :**

- « *Pourquoi les crèches imposent-elles des horaires fixes d'arrivée ou de départ ?* »
- Dans le cadre du protocole sanitaire actuel, afin de fluidifier les allées et venues, les créneaux d'accès sont fixes et doivent être respectés car les retards perturbent le service et peuvent remettre en cause la sécurité. Aussi, les horaires fixes permettent aux établissements de déterminer précisément les taux d'encadrement des enfants. Pour information, très peu de places sont disponibles en horaires décalés.
  
- « *Quels sont les différents modes de garde proposés par la Ville ?* »
- Afin d'obtenir tous les renseignements liés aux modes de garde, les parents ont la possibilité de venir en Mairie ou bien de consulter la page dédiée sur le site de la Mairie du 12<sup>e</sup> (<https://mairie12.paris.fr/pages/modes-de-garde-10158>).
  
- « *Est-ce que les personnels d'accueil seront vaccinés contre le Covid ?* »
- Les professionnel·le·s sont incités à se faire vacciner, mais cela n'est pas imposable.
  
- « *Toutes les crèches sont-elles représentées par des parents au sein de ce Conseil ?* »
- Non, toutefois, afin d'assurer une remontée d'informations de la part des parents de ces établissements, une coordination va être mise en place entre l'équipe municipale, la CASPE 11-12 et les coprésident·e·s du Conseil des parents.
  
- « *Est-ce possible pour les parents de recevoir des retours en photos sur les activités des enfants, notamment lors de certains évènements particuliers ?* »
- Légalement, cela est possible. Cependant, cela pourrait ajouter une charge pour les personnels d'accueil. Il n'est donc pas prévu de généraliser un tel dispositif.
  
- « *Comment sont choisis les produits de consommation ?* »
- La Ville de Paris s'est engagée à travers différents cahiers des charges à obtenir les meilleurs produits labellisés *Écocert* ; les circuits courts sont privilégiés. Par ailleurs, pour tous les produits utilisés au quotidien (couches, jouets, etc.), la Ville passe par des marchés publics qui déterminent les fournisseurs pour une période donnée.
  
- « *Est-ce possible d'utiliser des couches lavables et réutilisables ?* »
- La mise en œuvre des moyens logistiques nécessaires à cette pratique est bien trop lourde pour être envisagée.

**Prochaine réunion du Conseil des parents :**

**MERCREDI 7 AVRIL 2021 à 18h00**